

nous. Ni le Parlement ni le gouvernement ne donnent quoi que ce soit aux Canadiens. Ils ne font que réaffecter les crédits pour tenir compte des objectifs de la société. Si de ce côté-ci nous n'y arrivons pas, d'autres prendront notre place et nous irons sur les bancs d'en face. Ce sera justice.

D'autres députés ont parlé de la qualité de la vie. On a prétendu que les dollars ne comptent pas. C'est pourtant avec eux qu'on peut acheter nombre des choses dont on a besoin, même si la valeur du dollar fond à vue d'œil. Samedi dernier, j'ai assisté à la pose de la première pierre de «Union Villa», nouveau foyer pour les vieillards dans ma circonscription, près d'Unionville. C'est un endroit charmant. Il y a même des serres où peuvent travailler les pensionnaires. La région est semi-rurale, et ces vieillards qui ont passé leur vie à la campagne, pourront, comme ils le faisaient autrefois, faire pousser des choses. Soit dit en passant, il y a aussi une garderie, ce qui, au premier abord, m'a inquiété. Je ne pensais pas que la gérontologie soit allée aussi loin. Il paraît qu'à ce centre, des pensionnaires de l'asile s'occuperont des enfants des mères qui travaillent, par exemple. Il y a même un bar, de sorte que les vieux ne seront pas obligés de glisser en cachette une bouteille sous leur oreiller et pourront vivre dans la dignité. Malgré toute la dignité que ces personnes peuvent avoir, ce qui est terrible, c'est que certaines d'entre elles sont dans une insécurité profonde. Certaines peuvent se débrouiller. Mais beaucoup parmi nous ont des parents et des grandparents qui ont vu les difficultés auxquelles se heurtaient les vieillards et ont peur d'un sort comparable. Un pensionnaire de «Union Villa», qui avait été le secrétaire d'un groupe de personnes âgées m'a dit qu'il avait tout envoyé promener parce que c'était un tas de vieilles badernes dans une caserne. Mais il y a un côté bien triste à l'affaire. J'ai vu deux vieilles dames qui ont été les premières personnes à être admises dans cette place. L'angoisse de ne pas être admises se lisait sur leur visage alors qu'elles attendaient la décision. Ici au moins nous pourrions faire quelque chose. C'est en notre pouvoir et nous en avons les moyens je crois. Il faudrait étudier très soigneusement le problème et l'inscrire en tête de liste des priorités gouvernementales.

Je songe à ces malheureux dollars, qui ne sont pas faciles à trouver quand nous parlons d'un revenu annuel garanti comme le fait le chef de l'opposition (M. Stanfield) et alors que certaines gens crient au socialisme. Ce sont ces gens-là qui se précipitent vers le chef de l'opposition quand nous parlons de réforme fiscale. Peut-être qu'un impôt négatif sur le revenu combiné avec un revenu annuel garanti sera la solution de l'avenir, mais nous

[M. Danson.]

parlons du présent. Évidemment cela doit être étudié. Quelque chose sous forme d'un programme d'impôt négatif sur le revenu pourrait peut-être s'appliquer pour le supplément de revenu garanti, afin que ceux qui ont mis un peu d'argent de côté puissent le conserver.

Quant à moi, lorsque je parle des anciens combattants, je suis en conflit d'intérêts. Il y a les invalides, et il y a ceux que leur état incommode.

Je parle ici de ceux dont l'incapacité leur ouvre le droit à une pension. Nous devrions, je pense, examiner et repenser la situation de ceux qui souffrent beaucoup et qui dépendent désespérément de leur pension d'invalidité. Puis, il y en a d'autres comme moi, que leur état gêne, sans plus. Il y a là une différence véritable. Je ne suis pas aussi familier avec l'activité du comité des affaires des anciens combattants que j'aimerais l'être quant à l'étude du rapport Woods, même si j'ai assisté à certaines séances, mais je suis sûr que le comité va produire un rapport fort valable. Mais il est très important de faire la distinction au moment où nous débattons la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui demande une étude des initiatives immédiates.

Nous pourrions peut-être, dans ce contexte, établir une distinction en faveur de ceux des anciens combattants qui souffrent réellement d'une incapacité et ont un besoin urgent d'une assistance supplémentaire. Il est difficile de dire plus, monsieur l'Orateur, car on se sent vraiment porté à marquer sa sympathie—si c'est le mot qui convient—pour le contenu et l'esprit de cette motion. Il en coûterait à chacun d'entre nous de se prononcer contre elle. Je regrette qu'elle soit formulée ainsi, car, à mon sens, ce ne devrait pas être une motion de confiance dans le gouvernement. Aussi je me vois obligé de voter contre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de poser une question?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Le député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député ignore-t-il que la motion est formulée d'une manière qui diffère des motions de ce genre? Elle ne comporte pas le mot «condamne». Elle a été formulée à dessein de telle manière que les députés ministériels puissent l'adopter et inviter le gouvernement à prendre maintenant une mesure en vue d'augmenter les pensions.

M. Danson: Mais c'est toujours une motion de défiance à en juger par le *Feuilleton*, et j'ai grande confiance au gouvernement actuel.